

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-14-8

### **14<sup>ème</sup> Commission**

Commission Agglomération de Mulhouse

### **Service instructeur**

Service attractivité des territoires

### **Service consulté**

## **SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MULHOUSE - HABSHEIM (SYMA) : MODIFICATION DES STATUTS ET VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU SYMA**

Résumé : Le présent rapport propose d'approuver la modification des statuts du SYndicat Mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim (SYMA), pour tenir compte de la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il propose également de soutenir le SYMA, constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Collectivité européenne d'Alsace, en lui accordant :

- une participation d'un montant de 37 050 € au titre du fonctionnement,
- une contribution à l'investissement d'un montant de 60 000 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission territoriale de l'agglomération de Mulhouse lors de sa réunion du 6 septembre 2021.

La gestion de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim est confiée au SYndicat Mixte de l'Aérodrome de Mulhouse Habsheim (SYMA), constitué de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Collectivité européenne d'Alsace (le Département du Haut-Rhin avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Afin de tenir compte de la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SYMA a engagé la modification de ses statuts pour remplacer les mentions « Conseil départemental du Haut-Rhin » par « Collectivité européenne d'Alsace ». Le reste des statuts demeure inchangé. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour valider la modification des statuts du SYMA.

En application des statuts et notamment son article 4, l'objet de ce syndicat est d'équiper et d'exploiter ses installations et d'en développer toute activité de valorisation.

La vocation initiale et principale de cet aérodrome est l'aviation légère et sportive, d'autant plus qu'il vient se placer en complémentarité de l'EuroAirport qui privilégie l'aviation commerciale et industrielle et ne cherche pas à conserver les activités liées à l'aviation générale (avion taxi, petit fret, aviation légère, planeurs, ULM, hélicoptères, écoles de pilotage, maintenance).

Statutairement, le montant de la contribution des membres, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget est calculé de la manière suivante :

- Collectivité européenne d'Alsace: 30 %
- Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) : 70 %

Le SYMA s'est engagé dans une stratégie de développement visant à moderniser ses installations, pour en faire un véritable pôle aéronautique attractif.

Sur la période 2016-2019, le Département du Haut-Rhin a contribué financièrement à raison de 30 000 €/an en fonctionnement et 60 000 €/an, en investissement. La contribution en investissement a notamment permis de :

- Construire le nouveau bar-restaurant, des locaux mixtes associatifs et des salles de réunion (2 200 000 € HT pour 800 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux) ;
- Réaliser une aire de grand passage (500 000 € HT) ;
- Prévoir la construction de hangars dont deux sont sortis de terre en 2019.

En 2020, suite à des problèmes structurels au niveau des travaux puis à la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID 19, le restaurant n'a pas pu ouvrir.

En revanche, en dehors des périodes de confinement, l'activité de vols de loisirs a été peu affectée et s'est maintenue.

Afin, de poursuivre le développement de l'aérodrome, un nouveau programme d'investissement a été élaboré visant notamment à étendre la zone d'activité sur le site pour y accueillir de nouvelles activités (entretien aéronautique, aménagement d'aéronefs, etc ...), complémentaires à celles qui y sont déjà exercées au titre de l'aviation de tourisme et de l'aviation sportive.

Le SYMA a fait parvenir à la Collectivité européenne d'Alsace un nouvel appel à contribution en fonctionnement et en investissement pour l'année 2021.

### **Le fonctionnement**

Afin de compenser la baisse des recettes de fonctionnement escomptées en 2020 du fait de la non-ouverture du restaurant et des difficultés liées à la pandémie de COVID 19, le Département du Haut-Rhin avait été sollicité pour une contribution de 37 050 € (au lieu de 30 000 € les années précédentes).

Compte-tenu de la poursuite des difficultés liées à la crise de pandémie de COVID 19 et dans l'attente de l'ouverture du restaurant, le SYMA a sollicité la **reconduite de cette participation de 37 050 € de la part de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2021.**

Le montant total de budget primitif de l'aérodrome en section de fonctionnement s'élève à 239 755 € en 2021, dont 121 700 € de recettes provenant de ses membres se répartissant comme suit :

- M2A : 84 650 €
- Collectivité européenne d'Alsace : 37 050 €

### **L'investissement**

L'investissement prévu pour la période 2020 - 2023 s'inscrit dans la continuité des 4 années précédentes.

En 2020, les investissements, d'un montant de 360 642 € HT, ont concerné :

- Les équipements du bar-restaurant, des locaux associatifs (2 bars, mobiliers et écrans, réfrigérateur, machine à café) et l'agencement du bureau du SYMA ;
- Les installations de nouveaux hangars à avions dans la continuité des existants, avec la création d'un accès, l'extension de viabilités (voirie, eau, électricité, télécom,...) et des travaux sur taxiway.

En 2021, le budget primitif de l'aérodrome prévoit les investissements suivants :

- La poursuite de l'aménagement des locaux pour un montant prévisionnel de 90 000 € HT ;
- Le lancement d'une étude pour l'extension de la zone d'activité avec une enveloppe prévisionnelle incluant le déplacement du taxiway d'un montant de 240 000 € HT ;
- Des travaux de mise aux normes pour un montant prévisionnel de 100 000 € HT ;
- L'acquisition d'une tondeuse pour l'entretien des pistes en herbe pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT ;
- L'acquisition de matériel informatique pour un montant de 10 000 € HT.

Le coût total des investissements prévus en 2021, incluant le remboursement de l'emprunt contracté pour le bar-restaurant (120 000 €) s'élève à 701 637 €, dont 200 000 € de recettes provenant de ses membres.

**La participation de la Collectivité européenne d'Alsace en investissement, sollicitée par le SYMA pour l'année 2021 s'élève à 60 000 €** (pour information, le Budget Primitif figure en Annexe 1), soit un montant de contribution annuelle identique à celui de l'année précédente et qui devrait être stable en 2022 et 2023. La M2A participe à hauteur de 140 000 €.

Pour l'exercice 2021, la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au SYMA s'établit donc de la manière suivante :

- En fonctionnement : 37 050 € ;
- En investissement : 60 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim, joints en annexe au présent rapport, pour tenir compte de la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- D'accorder une participation de fonctionnement d'un montant de 37 050 € au Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim au titre de l'année 2021. Cette participation fera l'objet d'un versement unique ;
- D'autoriser le prélèvement du montant des crédits correspondant sur l'opération P056O004T10, chapitre 65, nature 6561, fonction 60 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'attribuer une contribution d'investissement d'un montant de 60 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim au titre de l'année 2021 pour participer au développement de ses activités relatives à l'aviation légère et sportive. Cette contribution fera l'objet d'un versement unique ;
- D'autoriser le prélèvement du montant des crédits correspondant sur l'opération P056O004T09, chapitre 204, nature 2041581, fonction 62 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY